

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15	Secrétaire de séance : Cédric MALLEIN-GIRIN			
Date de convocation : 20/03/2025	Nombre de présents : 13	Comité secret : non		
Absents : 2	Excusé (e) s : 1	Pouvoirs : 1	Votants : 14	Quorum exigé : 8

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars à 18 h 30, le conseil municipal de Lapeyrouse Mornay dûment convoqué s'est réuni en séance sous la présidence de Mme Nicole DURAND, Maire.

Etaient présents : Nicole DURAND, Paul ZOWIEZ-NEUMANN, Annie BEGOT, Michel JOVANOVIC, Joceline MARQUES, Marius GIRARD, Christelle JOURDAN, Jérôme CLAVEL, Nadine GOUDARD, Éric TONDEUX, Florence FRANCOIS-BRAZIER, Cédric MALLEIN- GIRIN, Noemie NIVON

Etait excusée : Aurélia SAINT-CLAIR (procuration à Annie BEGOT)

Etait absente : Noemie EDET

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 18 FEVRIER 2025

ORDRE DU JOUR

BUDGET

- Présentation
- Délibération pour approbation du CFU (Compte Financier Unique)
- Délibération pour affectation du résultat
- Délibération pour vote du taux d'imposition 2025
- Délibération pour vote des tarifs communaux 2025
- Délibération pour vote du BP 2025

TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

- Voirie : élagage, amendes de police 2025, réfection voiries
- Contrôles annuels : Paccard, Zappa, Desautel..
- Eclairage public : Début travaux
- Téléphonie secrétariat de Mairie

PROCEDURE ECOLE

- Retour et délibération pour choix de l'architecte
- Point sur les prochaines étapes

PROJET COMMERCE

- Compte-rendu de la dernière rencontre
- Point sur les prochaines étapes

PERSONNEL

- Absences, recrutement, congés, formation

ASSURANCE

- Délibération pour "Activation protection fonctionnelle"

ECOLE ET PERISCOLAIRE

- Compte-rendu du conseil d'école
- Absences maitresses

COMPTE-RENDU REUNIONS

- CCPDA : fonds de concours, conseil des Maires, bureau et conseil communautaire
- CCID, commission du personnel, commission finances, commission voirie
- AG : Valloire Loisirs, Elan de la Valloire
- Rencontre Auto nostalgie 26, DAH/Evally, l'Ardéchoise, projet séniors...

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

BUDGET

Délibération n°D2025.01 : Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Michel JOVANOVIC, Adjoint aux finances expose :

Vu l'accord de Monsieur le Trésorier en date du 25 septembre 2024 autorisant la candidature de la commune de Lapeyrouse Mornay pour établir le compte financier unique dès 2024,

Le Conseil Municipal va donc délibérer, pour la première fois, ce nouveau CFU qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Les comptes ci-dessous arrêtés comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes	783 387,87 €
Dépenses	846 427,24 €
Déficit	- 61 783,37 €
Excédent 2023 reporté	262 686,66 €
Excédent global 2024	200 903,29 €
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes	68 034,61 €
Dépenses	40 979,47 €
Excédent	27 055,14 €
Excédent 2023 reporté	22 339,89 €
Excédent global 2024	49 395, 03 €

Approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération n°D2025.02 : Affectation du résultat de fonctionnement 2024 au BP 2025

Le compte financier unique 2024 de la commune a fait apparaître les résultats suivants :

- un déficit de fonctionnement de 61 783,37 €
- un excédent de fonctionnement cumulé de 200 903,29 €

Au vu des résultats 2024 présentés ci-dessus et des projets d'investissement prévus en 2025, Mme le Maire propose d'affecter l'excédent disponible de fonctionnement comme suit :

- au compte 1068 : 50 000,00 €
- au compte 002 : 150 903,29 €

Approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération n°D2025.03 : Taux imposition 2025

Le conseil municipal fixe chaque année le taux des taxes directes locales : taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Suite à la réunion de la commission « finances » réunie vendredi 7 mars dernier, Mme le Maire propose de revaloriser les trois taux de 2%, soit :

- Foncier bâti : 28,13 %
- Foncier non bâti : 69,64 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,81 %

Approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération n°D2025.04 : Tarifs communaux à compter du 1^{er} mai 2025

La commission des finances propose revaloriser les tarifs de location de salles de 2%. Le tarif de location de salles pour les associations a été modifié. Le prix des concessions et du columbarium reste inchangé.

Ces nouveaux tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} mai 2025.

Approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération n°D2025.05 : Présentation et vote de budget primitif 2025

Madame le Maire présente le budget primitif de la commune 2025. Le Conseil Municipal a examiné le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau de l'opération pour la section d'investissement

En l'absence de mention au paragraphe ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, à l'exception des crédits de subvention, obligatoirement spécialisés.

Le budget est mis au vote et présenté comme suit

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes	1 100 294,29 €
Dépenses	1 100 294,29 €
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes	823 711,63 €
Dépenses	823 711,63 €

Approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS ET A VENIR

Elagage : L'entreprise Fayant a terminé les travaux 2024 à la fin du mois de février.

Voirie : Mme Joceline MARQUES, adjointe, présente les 2 devis reçus et analysés en commission voirie. Le conseil municipal valide la proposition de la commission et retient le devis de la société Fayant. Le programme de voirie 2025 validé : Réfection de l'impasse des Pirol et la corvée annuelle d'enrobé tiède (le Chemin de ST Charles étant intégré au projet Commerce).

Mme le Maire informe les membres de la commission que la commune va percevoir cette année les « amendes de police » à ce titre, elle leur demande de faire des propositions en matière de sécurité. Le choix définitif sera fait lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Contrôles annules : La société Paccard est intervenue le 25 février dernier pour la maintenance du clocher. Le contrat a été renouvelé pour 2025. L'entreprise Desautel est intervenue pour changer les extincteurs défectueux. La société Zappa a réalisé le 1^{er} passage de la dératisation fin février.

BATIMENTS COMMUNAUX

Ecole : Les agents techniques ont réalisé des petits travaux de réparation pendant les vacances scolaires de février. Suite à un dysfonctionnement de réseau internet lié à l'onduleur, Mme le Maire a sollicité l'entreprise KOESIO pour procéder à son remplacement (appareil sous garantie).

Logement étage mairie : Le locataire a sollicité la mairie pour changer la baignoire en douche. Mme le Maire a reçu un 1^{er} devis, elle en attend un second.

Poteau incendie : Une fuite importante a été constatée au poteau incendie situé à l'angle de la RD 246/241. Deux solutions sont envisageables après démontage : remplacement du joint et de la vanne ou remplacement du poteau complet. Le devis reçu, de la Sté Saur a été validé.

Eclairage public : Avant de débiter les travaux, l'entreprise Mabboux a relevé les compteurs pour pouvoir comparer la consommation après l'installation des nouveaux éclairages à LED. Les modifications de programmation de l'éclairage pourront être piloter depuis la Mairie. Le changement des candélabres est en cours.

Suite à la demande du syndicat de copropriété du lotissement des myrtilles, 2 candélabres vont être enlevés. Le lampadaire endommagé sur la place du village va être déplacé.

Téléphonie secrétariat de Mairie : Suite au renouvellement du contrat, les téléphones seront changés le 31 mars prochain. La société Koesio va proposer une offre fibre suite à l'arrêt programmé du réseau cuivre.

PROCEDURE ECOLE

Afin d'assurer le suivi des travaux, Mme le Maire a sollicité des devis auprès de cabinet d'architectes. Trois visites ont eu lieu et seuls 2 architectes ont répondu. Les 2 devis ont été établis sur le montant estimatif des travaux rendu par l'expert judiciaire. Après analyse, Mme le Maire propose de retenir le cabinet Atelier Espace Architecte. Il aura en charge de rédiger les documents nécessaires pour lancer le marché d'appel d'offre des entreprises pour une réalisation des travaux pendant les vacances d'été 2025.

PROJET COMMERCE

Mme le Maire a reçu l'architecte pour vérifier le cahier des charges lot par lot avant diffusion sur la plateforme marché public mi-avril. Un contrôle amiante sera réalisé le 3 avril prochain. Les services de la Communauté de communes vont intervenir pour contrôler le branchement du bâtiment au réseau d'assainissement collectif chemin de St Charles. Une intervention du géomètre est prévue le 17 avril, pour définir les limites de propriétés avec les riverains du Chemin de St Charles.

Mme le Maire fait un point sur les demandes de subvention en cours. Mme le Maire explique qu'il convient de délibérer une nouvelle fois pour voter le plan de financement définitif à la demande de la Préfecture

Délibération 2025.06 : Projet réhabilitation d'un bâtiment communal en commerce et logement et aménagement Chemin de St Charles : Demande de subvention Préfecture – Plan financement définitif

Approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

PERSONNEL

Mme le Maire fait un point sur les absences et les remplacements. Pour faire face à l'absence d'un agent à la cantine, Mme le Maire a fait appel à Archer pour une semaine.

Les horaires de l'agence postale communale ont été modifiées, à savoir, une ouverture de 8h30 à 11h30 et de 14h à 15h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et une fermeture les mercredis et les samedis. L'aménagement des horaires avait été envisagé en commission du personnel. Mais en raison de l'urgence de la situation, il a été appliqué sans délai.

Mme le Maire fait le point sur les formations suivies par les agents ainsi que sur les congés d'été.

Mme le Maire et Mme Annie BEGOT, adjointe, ont assisté à une rencontre conjointe enseignantes de maternelles, directrice et ATSEM le 18 mars dernier.

ASSURANCE

Mme le Maire rappelle que suite à une altercation avec un administré en février dernier, elle a interpellé Monsieur le Procureur. Une procédure est donc en cours et à ce titre Mme le Maire sollicite le conseil municipal pour bénéficier de la protection fonctionnelle prévue dans le contrat d'assurance de la commune.

Délibération 2025.06 : Accord de la protection fonctionnelle à Madame le Maire

Approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

ECOLE ET PERISCOLAIRE

Mme le Maire informe le conseil municipal des absences des maitresses, la directrice a assuré une partie des remplacements à la place de ses journées de direction.

Le conseil d'école s'est tenu le 18 mars 2025. Mme le Maire fait un retour des questions des parents d'élèves et des réponses apportées.

Le nettoyage de printemps a été fait le vendredi 21 mars avec la participation des 4 classes primaires.

L'école accueillera le festival du livre du 31 mars au 4 avril à la salle des associations.

Le projet chorale est en cours, tous les vendredis matin à la salle des fêtes en présence des aînés de la commune pour une représentation le 5 juin au Grand Serre.

L'école participe également à la construction d'un film d'animation en partenariat avec la CCPDA pour une présentation lors du festival Amascène qui se tiendra au Grand Serre cette année.

Un exercice incendie s'est déroulé ce jour sur le temps de cantine en présence de M. Paul ZOWIEZ-NEUMANN, adjoint.

COMPTE-RENDU REUNIONS

DAH/Evally : Mme le Maire a été conviée à la visite des logements de type T4 qui seront disponibles à la location fin mai.

Association autonomostalgie 26 : Mme le Maire a rencontré le nouveau président de l'association qui lui a présenté le calendrier des événements prévus et qui a sollicité la gratuité des salles communales pour une manifestation prévue en septembre. La commission des finances étudiera la demande lors de sa prochaine réunion.

CCPDA Fonds de concours : Lors de la séance du 4 février, les élus membres de la CCPDA ont voté des fonds de concours exceptionnels à hauteur de 1 million d'euros pour aider financièrement les communes dans leurs projets d'investissement 2025.

Vogue : 5 associations ont été invité à participer : CSL, sou des écoles, comité des fêtes, ACCA et le club de l'amitié. La gestion de la manifestation est portée par le comité des fêtes et les bénéfices seront redistribués aux associations présentes. La vogue se déroulera les 18,19 et 20 juillet 2025.

Forum des associations : 500 personnes sont venues au forum en septembre 2024 à Manthes. Le forum 2025 sera organisé sur la commune de Moras-en-Valloire.

CCID 2025 : La réunion s'est tenue le 11 mars dernier. Les membres n'ont pas fait d'observation particulière.

AG Valloire Loisirs : Bilan positif. Un recrutement va être lancé prochainement pour assurer l'accueil du local à St Sorlin-en-Valloire.

Ardéchoise : La course passera sur la commune le vendredi 13 juin 2025.

AG Elan de la Valloire : L'association attend que le « gros chalet » soit vendu pour financier les travaux de réfection du « petit chalet ». Le but étant de le mettre à la location pour les familles.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

SIRCTOM : M. Michel JOVANOVIC rappelle le projet de compostage partagé. Pour la mise en œuvre de ce projet, un référent doit être nommé et être formé. Il propose qu'un des agents techniques soit référent pour débiter.

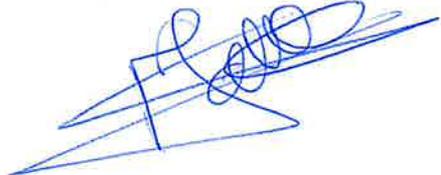
Victimes amiante : Un courrier signé par tous les maires de la CCPDA a été envoyé à l'Assemblée Nationale pour contester la décision de suppression d'un groupe d'études amiante.

Prochaine réunion du conseil municipal : 17 avril 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

Cédric MALLEIN-GIRIN

Secrétaire de séance



Nicole DURAND

Maire

